



SOUS-PREFECTURE  
DE FLORAC

## DOSSIER DE PRESSE

### INAUGURATION DE LA PLAQUE SYMBOLISANT L'INSCRIPTION DES CAUSSES ET DES CEVENNES AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

**le jeudi 3 octobre à 16 H 30  
sur le site de Mont Aigual**

**en présence de :**

- ❖ **Guillaume LAMBERT**, préfet de la Lozère, préfet coordonnateur du Bien inscrit,
- ❖ **Frédéric ROIG**, député de l'Hérault, président de l'association de valorisation de l'espace Causses et Cévennes porteur du dossier devant l'UNESCO
- ❖ **Damien ALARY**, président du conseil général du Gard
- ❖ **Jean-Paul POURQUIER**, président de conseil général de la Lozère, président de l'organisme gestionnaire délégué de cet espace
- ❖ **Jean DE LESCURE**, président du parc national des Cévennes (PNC)

## **SOMMAIRE :**

- I - APPEL DU CONTEXTE**
- II - LES ACTIONS MISES EN ŒUVRES DEPUIS L'INSCRIPTION**
- III - LA MANIFESTATION DU 3 OCTOBRE 2013**



CABINET

Mende, le 2 octobre 2013

## NOTE DE PRESSE

### I – RAPPEL DU CONTEXTE

Les Causses et les Cévennes ont été inscrits sur la liste du **Patrimoine mondial de l'UNESCO le 28 juin 2011** en tant que **paysage culturel vivant de l'agropastoralisme méditerranéen**.

**Le territoire de ce Bien reconnu par l'UNESCO couvre une surface de 3 000 km<sup>2</sup> en zone cœur et de 3000 km<sup>2</sup> en zone tampon sur deux régions (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées) et sur quatre départements : l'Aveyron, le Gard, l'Hérault et la Lozère.**

51 % du Bien se trouve en Lozère, 25 % dans le Gard, 17 % en Aveyron et 7 % dans l'Hérault. Il s'étend par ailleurs sur 134 communes dans la zone cœur et 97 en zone tampon.

Le préfet de Lozère a été nommé coordonnateur du Bien par arrêté du Premier Ministre en date du 2 janvier 2013 pour une période de 5 ans. Il a reçu lettre de mission du Premier Ministre en date du 2 mai 2013 lui demandant notamment d'élaborer le plan de gestion et d'organiser la visite des experts de l'ICOMOS.

L'enjeu est en effet de veiller au dynamisme de l'agropastoralisme, qu'il importe de conforter et de perpétuer dans la mesure où il est au fondement de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Par ailleurs, l'UNESCO souhaite que les acteurs territoriaux des Causses et des Cévennes puissent poursuivre les travaux engagés au niveau international pour mieux documenter les paysages culturels de l'agropastoralisme afin de promouvoir les propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial d'autres sites qui reflètent des réponses culturelles distinctes et exceptionnelles associées à des variantes du pastoralisme méditerranéen.

## II – LES ACTIONS MISES EN ŒUVRES DEPUIS L’INSCRIPTION

- **La mise en place des institutions :**

Conformément à l’engagement pris par la France dans son dossier de candidature, la gouvernance du bien a été mise en place entre décembre 2011 et juin 2012. Cette gouvernance comprend :

- ✓ **la conférence territoriale**, présidée par le préfet coordonnateur, installée en janvier 2012. Elle rassemble l’ensemble des acteurs politiques et socio-professionnels du territoire. Il s’agit de l’organe décisionnel et de validation des orientations de gestion du site définies notamment sur la base des propositions de l’organe de gestion (Entente) et du comité d’orientation (AVECC).
- ✓ **l’AVECC**, association originelle porteuse du dossier qui s’est transformée en **comité d’orientation** le 28 juin 2012 : c’est au sein de cette instance, chargée de proposer notamment des actions de gestion et de conservation, que s’exprime la totalité des acteurs (élus, socioprofessionnels, associations...). L’AVECC est aidée dans sa mission par un comité scientifique de haut niveau de 30 personnes spécialistes du territoire (paysagistes, archéologues, ethnologues, agropasteurs,...) et des groupes de travail. Elle est présidée par Frédéric ROIG, député de l’Hérault.
- ✓ **l’Entente interdépartementale**, constituée entre les 4 départements, officiellement installée le 11 avril 2012. Il s’agit de l’**organe de gestion du Bien**, chargé de la mise en œuvre des décisions concernant la conservation, la gestion, les actions de communication et de valorisation du Bien. Elle s’appuie sur les structures de gestion existantes (Parc national des Cévennes (PNC), parc naturel régional des Grand Causses (PNRGC), conservatoire templiers hospitaliers, Grands sites...) et agit par délégation de l’Etat dans le cadre d’une convention signée en mai 2012. Cette structure a son siège à Florac et dispose de 3,5 agents (une directrice, deux chargés de mission et une secrétaire). Elle est présidée par Jean-Paul POURQUIER, président du conseil général de la Lozère

5 groupes de travail ont été constitués :

- agropastoralisme, animé par la chambre d’agriculture de la Lozère et le SUAMME,
- patrimoine et culture, animé par le Parc naturel régional des Grands Causses (PNRGC)
- paysage, animé par Jacques SGAR, paysagiste et urbaniste (ayant participé à la rédaction du dossier de candidature)
- communication et tourisme, animé par le comité départemental du tourisme de la Lozère
- plan de gestion animé par l’Entente

Enfin le préfet coordonnateur vient d’installer un pôle des services interrégional constitué des DREAL, DRAC, et DRAF des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon et des DDT et STAP des 4 départements concernés.

- **La gestion du Bien**

**Le plan de gestion**, élaboré sur la base du dossier de candidature, doit permettre d’apporter des garanties répondant aux enjeux de conservation mais aussi de développement maîtrisé du territoire.

Sur le territoire des Causses et des Cévennes, existent déjà de nombreuses structures gestionnaires expérimentées. Les collectivités concernées tout d'abord mais aussi le Parc National des Cévennes (PNC), le Parc Naturel Régional des Grands Causses (PNRGC), le Centre permanent d'interprétation de l'environnement (CPIE) des Causses méridionaux, le syndicat mixte des Gorges du Tarn et de la Jonte, les Citées templières et hospitalières, le grand site de Navacelles, etc ..., chacune ayant ses plans et ses programmes.

Il a été décidé d'élaborer le plan de gestion du Bien en s'appuyant sur les plans et schémas existants. Un travail de recensement a été fait sur le territoire permettant de vérifier la cohérence des actions menées par les acteurs sur les plans quantitatif, qualitatif et géographique au regard de la préservation de l'agropastoralisme et du patrimoine qui lui est lié. Un travail plus prospectif est en cours avec l'ensemble des acteurs pour définir des actions de valorisation de conservation et de développement du territoire.

Enfin, en ce qui concerne le **patrimoine** lié à l'agropastoralisme, une base de données commune des différents inventaires existants est en cours de constitution.

- **Les actions de promotion du Bien : quelques exemples :**

- ✓ Réalisation de 4 plaques commémoratives sur l'inscription des Causses et des Cévennes.
- ✓ Réalisation de panneaux d'information sur les grands axes routiers nationaux (A75, RN88, RN106) et à l'entrée des communes du Bien.
- ✓ Rédaction d'une charte d'utilisation de l'emblème UNESCO conformément aux exigences de l'UNESCO et suivi des demandes d'utilisation de l'emblème (contrôle et conseil).
- ✓ 14 réunions publiques d'information et de sensibilisation de la population organisées sur les 4 départements
- ✓ Elaboration de documents d'information à destination de la population : plaquette, journaux, lexique illustré, affiches, carte du périmètre.
- ✓ Réalisation en cours d'un Site Internet pour centraliser l'information institutionnelle, l'espace de travail des différents groupes et les offres touristiques liées à l'agropastoralisme.
- ✓ Formation des professionnels du tourisme sur les enjeux de l'inscription.

- **l'organisation d'un colloque international sur l'agropastoralisme :**

Un séminaire international a été organisé à Montpellier début octobre 2012 sur le thème de l'agropastoralisme à l'initiative du Centre du patrimoine mondial (40 ans de la convention France-Unesco) et de l'IAMM, Institut agronomique méditerranéen de Montpellier. Des visites sur le terrain avec rencontres et échanges avec les acteurs de l'agropastoralisme ont eu lieu à l'issue de cette journée.

- **la mission d'expertise ICOMOS :**

Conformément à la recommandation du centre du patrimoine mondial, la mission consultative s'est déroulée du 23 au 27 septembre sur le territoire du Bien. Un programme de rencontres avec l'ensemble des acteurs (éleveurs, professionnels du tourisme, élus, parc national des Cévennes (PNC), parc naturel régional des grands Causses (PNRGC), conservatoire templiers hospitaliers, Grands sites...) et des réunions de travail ont permis d'aborder tous les sujets relatifs à l'état de conservation à l'intégrité et à l'authenticité du Bien. Ce paysage étant un paysage culturel (c'est à dire façonné par l'homme), la question de son évolution a aussi fait l'objet de réflexion.

Le rapport de l'expert sera transmis au gouvernement avant la fin de l'année.

### III – LA MANIFESTATION DU 3 OCTOBRE 2013

Dans le cadre des actions de valorisation de l'inscription des Causses et des Cévennes au patrimoine mondial de l'UNESCO, les élus du territoire ont souhaité signaler, par la pose de plaques, quelques sites emblématiques dans chacun des départements et d'en faire un moment fort de communication.

Après la pose d'une plaque au Mas Camargue le 28 juin en Lozère, c'est à présent au Mont Aigoual dans le Gard qu'une nouvelle plaque sera dévoilée dans un paysage particulièrement remarquable pour l'agropastoralisme.